



L'OBSERVATOIRE AGRICOLE

LES CIRCUITS COURTS

Le Territoire de L'Agence d'Urbanisme
de l'Artois





EDITO

L'actualité agricole ravive une question centrale : quel modèle de production notre société souhaite-t-elle réellement encourager ? Le choix d'une agriculture toujours plus compétitive, tournée vers l'exportation et fortement industrialisée ou une agriculture plus proche du consommateur et orientée vers le local. Parmi les nombreux points de tension, la répartition des marges entre agriculteurs, industriels et distributeurs revient régulièrement sur le devant de la scène.

Dans ce contexte, les circuits courts apparaissent comme une alternative crédible, apportant des réponses concrètes à la problématique du partage de la valeur. Ce mode de commercialisation, qui favorise un lien direct entre producteurs et consommateurs, permet une meilleure valorisation des produits agricoles.

Les crises alimentaires survenues au cours des trente dernières années — de la vache folle en 1986 à l'affaire de la bactérie E.coli en 2011, en passant par la grippe aviaire de 2003 — ont profondément ébranlé la confiance des consommateurs. Plus récemment, la crise liée à la Covid-19 a remis la question de l'approvisionnement alimentaire au cœur des préoccupations. Face aux incertitudes, de nombreux consommateurs se sont tournés vers des producteurs locaux, redonnant de la valeur à l'agriculture paysanne et aux produits de proximité.

Selon le RGA 2020, plus de 3 766 exploitations agricoles en Hauts-de-France pratiquent la vente en circuits courts, ce qui représente 16 % du total des exploitations régionales. Le développement de ces circuits s'accompagne d'atouts non négligeables : création de valeur ajoutée locale, meilleure maîtrise des prix par les producteurs, emplois non délocalisables, renforcement du lien de confiance entre producteurs et consommateurs, réduction de la consommation d'énergie...

Les circuits courts occupent une place importante dans le paysage agricole et alimentaire et se développent sur l'ensemble du territoire régional (+4% des exploitations le pratiquant entre 2010 et 2020). Selon D-SIDD, bureau d'études spécialisé dans la valorisation des données, 7 communes sur 10 disposent d'au moins un point de vente en circuit court à moins de 10 km. En moyenne, une commune accède à sept points de vente dans ce périmètre. Cependant, des inégalités subsistent. Plus le potentiel de consommation d'un territoire est faible, plus l'accès aux circuits courts est limité. À l'inverse, la proximité des centres urbains multiplie les opportunités.

Dans un contexte de recul de l'activité agricole, marqué par une diminution de la surface agricole utile entre 2010 et 2020 en région (-1%), et une baisse de 12 % des emplois agricoles (ETP), les territoires sont confrontés à un double défi : répondre à la demande croissante des consommateurs pour des produits locaux tout en soutenant durablement la production agricole.

Les collectivités locales ont un rôle clé à jouer. En facilitant l'installation de nouveaux agriculteurs, en investissant dans des équipements collectifs (ateliers de transformation, lieux de vente...), elles peuvent structurer des filières locales de qualité et renforcer l'autonomie alimentaire des territoires.

Mais qu'entend-on précisément par «circuit court» ? Quels en sont les bénéfices et les limites ? Ce mode de distribution est-il bien représenté sur le territoire d'intervention de l'Agence ? Quelles initiatives locales existent pour promouvoir la consommation locale ?

Et si les circuits courts étaient une solution simple, efficace et durable pour mieux manger, soutenir nos producteurs et préserver l'environnement ?

LES CIRCUITS COURTS

Qu'est-ce que les circuits courts ?

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation considère qu'un circuit est court lorsque le producteur est lui-même vendeur ou qu'un seul intermédiaire au plus intervient entre le vendeur et le consommateur (cf. schéma¹). Ainsi, la distance géographique entre l'exploitation et le consommateur final n'entre pas en considération.

Selon cette définition, l'acheteur final ne consomme pas forcément « local ».

Cependant, dans les perceptions actuelles et pour certains acteurs du monde agricole notamment, cette définition n'est pas suffisante. Pour eux, les circuits courts ne se résume pas qu'au mode de distribution.

Ils préfèrent ainsi désigner sous le terme de « circuits courts » tout type d'initiative qui s'appuie aussi sur la notion de proximité géographique du producteur, voire sur la relation de confiance et le lien social qui s'installent avec le consommateur. Ce lien va ainsi permettre de rassurer le consommateur et de mieux comprendre les exigences de production, facilitant ainsi l'acceptation d'un éventuel surcoût des produits achetés.

De ce fait, dans cette seconde définition, on associe ainsi circuits courts avec circuits de proximité. Circuit de proximité, qui tient compte, quant à lui, de la distance géographique entre le producteur et le consommateur et non du nombre d'intermédiaires. A noter que circuits courts et circuits de proximité sont donc bien deux notions différentes.

Attention, autour de cette notion de circuits courts, de nombreux amalgames existent. En effet, pour certains, circuit court signifie également « production et conditionnement local », « origine France », « saisonnalité des produits », « produit biologique », « avantage nutritif », etc.

Mais attention, ce n'est pas forcément le cas.



Réalisation: D-SINQ

Les types de commercialisation dans les circuits courts

Les agriculteurs commercialisant en circuit court peuvent utiliser plusieurs modes de distribution, tels que le circuit court en vente directe ou le circuit court en vente indirecte.

Dans le premier cas, le producteur vend directement au consommateur. Cela peut passer par une vente à la ferme, par le biais d'un distributeur implanté sur place ou à proximité, par un magasin de producteurs, par une cueillette à la ferme, sur le marché, en tournée, à domicile, etc.

Dans le second cas, on retrouve un intermédiaire maximum entre le producteur et le consommateur. Cet intermédiaire peut faciliter le travail de l'agriculteur en l'aider sur des aspects qu'il ne maîtrise pas, comme la logistique ou le marketing par exemple. Dans ce cas, l'agriculteur peut passer par des magasins de produits locaux, des restaurateurs, une coopérative, des commerçants détaillants en grande ou moyenne surface ou encore une plateforme de distribution en ligne.

1. Source : <https://producteurs-et-moi.com/pourquoi-le-circuit-court>

En agriculture, les circuits courts sont davantage pratiqués pour les productions végétales que pour les productions animales



Source : <https://www.inrae.fr/actualites/circuits-courts-lheure-du-numerique>

Les enjeux auxquels peuvent répondre les circuits courts

Lorsqu'ils sont ancrés dans les territoires, qu'ils associent une pluralité d'acteurs et qu'ils sont portés par la volonté de produire et de consommer autrement, **les circuits courts présentent de nombreux enjeux** :

Enjeux économiques

- **Une meilleure valorisation des productions locales** : Les producteurs qui commercialisent leurs produits directement aux consommateurs ont une meilleure maîtrise de la fixation du prix. Il s'agit d'une réelle opportunité pour le producteur qui sécurise son modèle économique et s'assure un meilleur revenu.
- **Un maintien ou création d'emploi** : L'activité de vente directe est consommatrice de travail. Produire, transformer, vendre : de nouvelles opportunités d'emploi se créent.
- **Maintien des fermes en zone périurbaine** : Pour les exploitations agricoles en zone périurbaine, la diversification des circuits de vente ainsi que le développement d'activités de service aux citadins (comme l'accueil à la ferme ou les fermes pédagogiques) offrent des opportunités pour diversifier leurs revenus et mieux faire face à la pression foncière.

Enjeux sociaux

- **Renforcer les liens entre acteurs** : Lorsque la commercialisation des produits a lieu sans intermédiaire, le producteur est en contact direct avec les consommateurs, qui ont alors la possibilité d'échanger avec lui sur le produit mais aussi sur les modes de production, son métier, etc. Ces échanges sont souvent perçus comme enrichissants pour les producteurs, qui ont un retour direct sur la qualité de leurs produits. De leur côté, le consommateur apprécie les informations et les conseils donnés par les producteurs et sont rassurés à l'idée d'acheter un produit dont il connaît la provenance. Ces rencontres sont également l'occasion pour les consommateurs de lier des relations entre eux.

LES CIRCUITS COURTS

- Renforcer la coopération entre les agriculteurs : Sur les marchés, dans les magasins de producteurs, etc. les relations de dialogue entre producteurs se multiplient et se renforcent, les relations d'amitié et de coopération également. Ces nouveaux espaces de socialisation entre producteurs engagés dans cette même démarche permettent également d'enclencher des mécanismes d'entraide. En effet, parfois certains producteurs craignent de se lancer en solo dans les circuits courts. C'est pourquoi des points de vente collectifs se sont développés pour permettre à ces producteurs de vendre leurs produits sans avoir besoin d'investir dans des locaux ou d'être présents pour vendre leurs articles (ex : Plateforme, AMAPs, etc.)

Enjeux identitaires

- Valoriser le métier d'agriculteur : De nombreux agriculteurs affirment qu'être en prise directe avec les consommateurs leur apporte 'un plus' concernant l'exercice de leur métier, notamment en termes de reconnaissance sociale et professionnelle.

- Valoriser les produits locaux et territoriaux : La valorisation des produits au travers des circuits courts se construit souvent en interaction avec la valorisation du territoire sur lequel l'aliment est produit. De nombreuses initiatives, conduites par des collectivités territoriales, des confréries, etc. permettent d'associer produits locaux et territoires.

Enjeux environnementaux

- Réduire la consommation d'énergie et les gaz à effet de serre : Comparé à un mode de distribution classique, le transport des marchandises est diminué. Dans le cas d'une vente directe réalisée sur l'exploitation même, elle est quasi-nulle. Les distances de transport étant réduites, les procédés de conservation sont peu, voire pas du tout utilisés (congélation, ajout d'additifs, mise en conserve...). Les éviter, c'est limiter sa consommation d'énergie. Sans oublier les emballages, bien moins nombreux dans le commerce local.

- Réduire le gaspillage alimentaire : Les critères de sélection de la grande distribution, fondés sur un calibrage précis des produits, entraînent des pertes inutiles. Dans le cas de la vente en circuit court, le producteur peut ainsi vendre ses fruits et légumes « moches » et ainsi éviter de les jeter.

Il ne faut toutefois pas minimiser les difficultés liées à ce mode de distribution, notamment pour le producteur.

- **Les circuits courts demandent la mise en place d'une réglementation stricte :** réglementation sanitaire, demande d'agrément... De nombreuses règles sont à respecter par les producteurs pour qu'ils puissent vendre leurs produits aux consommateurs en toute sécurité.
- **On voit également apparaître avec ce mode de distribution une charge de travail plus importante pour les agriculteurs** notamment si l'agriculteur est à la fois producteur et vendeur. Si l'agriculteur opte pour une vente directe, il devra réserver du temps pour vendre ses produits aux consommateurs (ou engager des personnes pour le faire). A ce temps d'échange avec la clientèle s'ajoutent la comptabilité, la transformation des aliments...
- L'installation d'un point de vente peut également être une contrainte. Que ce soit dans un espace séparé ou en plein cœur d'une exploitation, l'installation d'un point de vente mais également d'un coin de stockage pour les denrées (à température ambiante, réfrigérée...) ou d'un laboratoire de transformation peut être indispensable. **Il s'agit donc d'un investissement à anticiper en amont et donc d'un coût financier supplémentaire.**
- **Le bilan énergétique des circuits courts n'est pas systématiquement meilleur que celui des circuits longs,** affirme l'Ademe. Pour qu'il le soit, modes de production, transport et comportement du consommateur doivent suivre.

La vente en circuit court sur la région Hauts-de-France et le département du Pas-de-Calais

Selon le Recensement Général Agricole (RGA) de 2020, le recours aux circuits courts est nettement plus répandu au sein de la grande conurbation régionale, en particulier dans la métropole lilloise. En effet, près de 41 % des exploitations agricoles de la région de Lille y commercialisent leurs produits via des circuits courts.

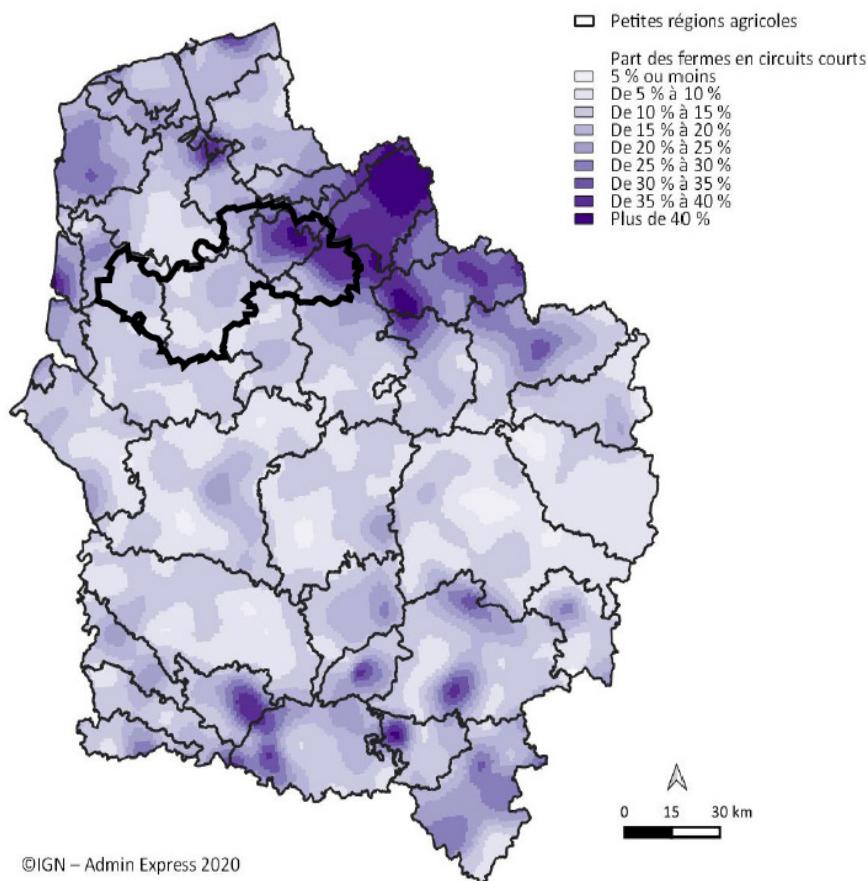
D'après l'étude Agreste - 16 % des fermes commercialisent en circuits courts dans la région en 2020 - de juillet 2023, ce territoire concentre ainsi 7 % des exploitations régionales en circuits courts contre à peine 3 % de l'ensemble des fermes régionales. **Cette surreprésentation s'observe également le long de l'ancien Bassin Minier, notamment dans la Plaine de la Lys, le Béthunois, la Pévèle ou encore la Plaine de la Scarpe.**

Dans le reste de la région, on identifie également des zones plus localisées où les circuits courts sont bien implantés. C'est notamment le cas dans l'Audomarois, autour de Saint-Omer, à proximité de la baie d'Authie, ainsi que dans le sud de la région, sur les territoires du Tardenois et de la Brie, du Soissonnais, du Clermontois et du Valois.

Carte 1

Une pratique des circuits courts très présente sur la métropole lilloise et le bassin minier

Part des fermes commercialisant en circuits courts



©IGN – Admin Express 2020

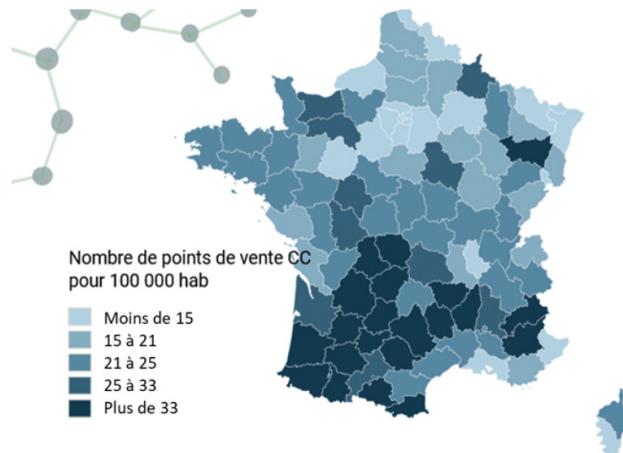
Source : Agreste – Recensement agricole 2020.



LES CIRCUITS COURTS

A l'échelle départementale, le département du Pas de Calais est doté en 2022 de 15,75 lieux de distribution en circuits courts pour 100 000 habitants (à titre de comparaison, les Hauts-de-France sont dotés en 2022 de 13,97 lieux de distribution en circuits courts pour 100 000 habitants).

Il est également à noter que, dans ce département, en 2022, on comptait en moyenne 0,51 point de distribution en circuits courts pour 1 point de vente relevant de la grande distribution.



Source : Obsat, RMT Alimentation locale, chiffres 2023

Indicateur N°23

Les exploitations en circuits courts sur le territoire d'action de l'Agence

Ventes à la ferme, sur les marchés, à un restaurateur ou encore à un commerçant : ce sont 319 exploitations agricoles du territoire d'études de l'Agence qui écoulent une partie de leur production par le biais de la vente en circuits courts en 2020, selon les chiffres du dernier recensement agricole.

Ainsi près d'un agriculteur sur cinq (19,8% des 1 614 exploitations agricoles recensées) commercialise une part de sa production en ne faisant intervenir qu'un intermédiaire au plus avant le consommateur final.

La vente en circuits courts varie fortement d'une spécialisation agricole à l'autre.

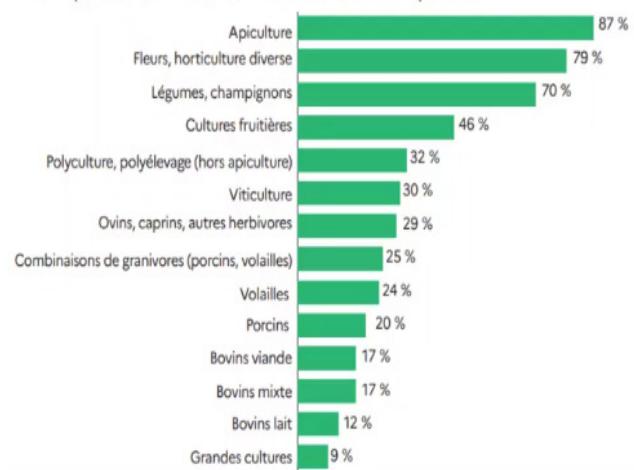
A l'échelle nationale, en 2020, les apiculteurs (87%) sont les plus engagés dans ce mode de commercialisation devant les horticulteurs (79%), et les maraîchers (70%) loin devant les polyculteurs éleveurs (32%), les viticulteurs (30%) ou encore les éleveurs ovins et caprins (29%).

Sans surprise on retrouve dans le bas du tableau les grandes cultures (9%) (Source : PRIMEUR – Agreste – Mars 2023 – N°5).

A noter que la tendance à la vente en circuits courts est particulièrement marquée dans l'agriculture biologique.

La vente directe à la ferme est le mode de commercialisation le plus répandu parmi les circuits courts sur le territoire d'Agence. Il concerne 90% des exploitations impliquées.

Part d'exploitations vendant en circuit court selon leur spécialisation



Les circuits courts - Agence d'Urbanisme de l'Artois

	2010	2020	Evol. 10/20
Total des exploitations	1 881	1 614	- 14,2%
Exploitations en circuits courts dont	293 (15,6%)	319 (19,8%)	+8,9%
En vente direct (hors vin)	270	285	+5,6%

Source : RGA 2010 et 2020 - Réalisation : AULA

A l'échelle des 4 EPCI, on observe de grandes différences en termes de nombre d'exploitations pratiquant les circuits courts. En 2020, 171 exploitations agricoles utilisent ces circuits sur la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane alors qu'ils sont au nombre de 62 sur la Communauté de Communes du Ternois. Sur la Communauté de Communes des 7 Vallées, on en dénombre 47 et sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin 39.

On observe une augmentation du nombre d'exploitations engagées dans les circuits courts sur l'ensemble des EPCI, à l'exception de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, qui enregistre une baisse de 3 %. Les dynamiques varient fortement selon les territoires : la Communauté de Communes du Ternois affiche une progression remarquable de plus de 50 %, tandis que les hausses sont plus modérées sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (+12 %) et la Communauté de Communes des 7 Vallées (+15 %).

La vente direct reste le mode de commercialisation le plus utilisé.

Les circuits courts

	Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane			Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin			Communauté de Communes du Ternois			Communauté de Communes des 7 Vallées		
	2010	2020	10/20	2010	2020	10/20	2010	2020	10/20	2010	2020	10/20
Total des exploitations	685	579	-15,5%	163	134	-17,8%	614	539	-12,2%	419	362	-13,6%
Exploitations en circuits courts dont	177 (25,9%)	171 (29,5%)	-3%	34 (20,8%)	39 (29,1%)	+15%	40 (6,5%)	62 (11,5%)	+55%	42 (10%)	47 (13%)	+12%
En vente direct (hors vin)	160 (23,3%)	156 (26,9%)	-3%	33 (20,2%)	38 (28,3%)	+15%	39 (6,3%)	53 (9,8%)	+36%	38 (9,1%)	38 (10,5%)	0%

Source : RGA 2010 et 2020 - Réalisation : AULA

Le développement du numérique a largement contribué à l'essor du e-commerce dans la vente directe. Pour faire face aux évolutions du marché et maintenir leur activité, de nombreux exploitants ont su adapter et diversifier leurs circuits de distribution. **Aux canaux traditionnels tels que les marchés, les salons ou la vente à la ferme, se sont ajoutées de nouvelles modalités : vente en ligne, points relais, livraisons à domicile ou encore «drives» fermiers.**

Cette réactivité a été rendue possible grâce à des outils numériques innovants, tels que les cartes interactives, les applications mobiles de type « Click & Collect » ou encore les plateformes de distribution en ligne. Parmi les plus connues, on retrouve La Ruche Qui Dit Oui, Ou acheter local ou Frais et Local, qui recensent les agriculteurs engagés dans ces formes de circuits courts.



LES CIRCUITS COURTS

Par ailleurs, on constate que la plateforme « Où acheter local » recense de nombreux producteurs locaux.

Toutefois, leur nombre a peu évolué depuis 2021, passant de 151 à seulement 154 en 2025.

En 2021, 67 producteurs sont référencés sur la CA de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane alors qu'ils sont au nombre de 21 sur la CA de Lens-Liévin. Sur la CC du Ternois, on en dénombre 35 et sur la CC des 7 Vallées 20. En 2025, on note une légère augmentation sur 3 territoires de l'Agence. Seule, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane enregistre une très légère diminution.

« Où acheter local »

	Nombre de producteurs locaux référencés sur « Où acheter local » en 2021	Nombre de producteurs locaux référencés sur « Où acheter local » en 2025
Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane	67	66
Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin	21	22
Communauté de Communes du Ternois	35	38
Communauté de Communes des 7 Vallées	20	28
Agence d'Urbanisme de l'Artois	151	154

Source : www.ouacheterlocal.fr - Réalisation : AULA

Indicateur N°24

Les distributeurs automatiques alimentaires

Sur le territoire d'action de l'Agence, les habitants peuvent ainsi compter sur la présence active de producteurs locaux pour s'approvisionner en produits frais et de qualité.

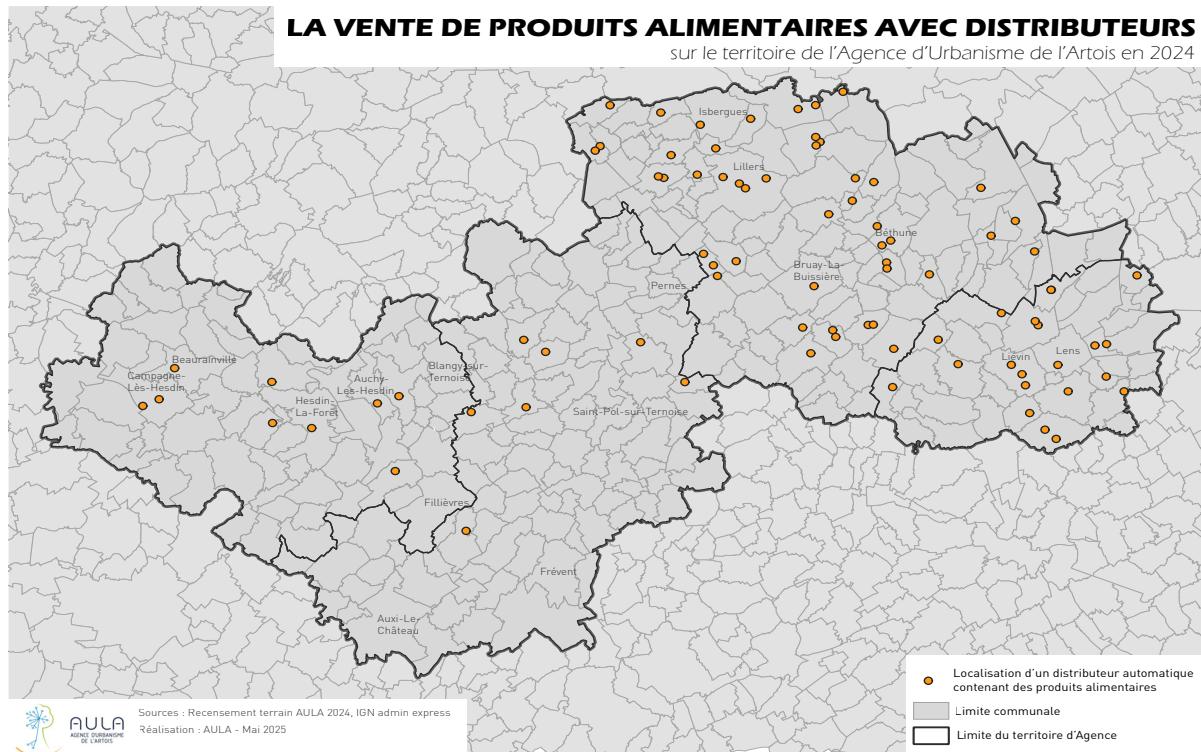
Depuis quelques années, la mise en place de distributeurs automatiques en libre-service viennent compléter cette nouvelle offre.

Ces distributeurs en libre-service connaissent d'ailleurs un véritable engouement, accentué par la crise sanitaire liée à la Covid-19 et par l'essor du consommateur local. Depuis l'installation du premier distributeur automatique en 2009 à Beuvry-la-Forêt (Nord – 59), ce mode de distribution s'est largement développé.

Installés en bord de route ou à proximité des exploitations, ces équipements permettent aux agriculteurs de vendre directement leurs produits, sans intermédiaire.

Aujourd'hui, on recense de nombreux distributeurs automatiques alimentaires dans la région. Sur le territoire de l'Agence, on en dénombre environ 84. Ils sont majoritairement implantés sur les territoires de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, et de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Fait surprenant : Les EPCI à dominante rurale, comme les Communautés de Communes du Ternois et des 7 Vallées, en comptent nettement moins, malgré l'éloignement de nombreuses communes vis-à-vis des commerces. À l'inverse, les territoires urbains, où l'on observe une surreprésentation de commerces, en recensent davantage.



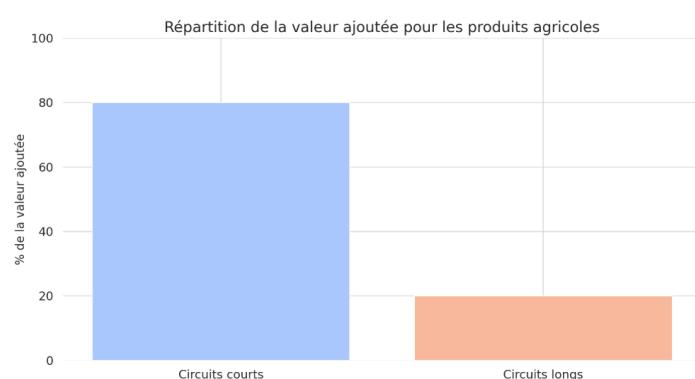
Indicateur N°25

Les marchés

Les marchés hebdomadaires offrent une grande diversité de produits, reflétant la richesse du terroir et des traditions locales. Présents dans une majorité de villes et de villages, **ces rendez-vous réguliers jouent un rôle central dans la dynamique locale**, en créant un lien direct entre producteurs et consommateurs, et en favorisant les circuits courts.

Ancrés dans la vie des territoires, les marchés hebdomadaires rythment le quotidien, chaque commune déterminant ses jours et horaires selon ses habitudes. **Cela permet aux habitants comme aux visiteurs de s'approvisionner en produits frais, locaux et de saison tout au long de la semaine.**

L'achat direct auprès des producteurs locaux sur les marchés hebdomadaires présente de nombreux avantages économiques et environnementaux comme évoqué précédemment. **Selon une étude de l'INSEE réalisée en 2023, les circuits courts permettent aux agriculteurs de capter en moyenne 80% de la valeur ajoutée de leurs produits, contre seulement 20% dans les circuits longs traditionnels.** Cette meilleure rémunération contribue au maintien de l'emploi agricole dans les territoires ruraux.



Source : <https://www.artisan-commercant.fr/tout-savoir-sur-les-marches-hebdomadaires-en-france-jours-et-horaires>



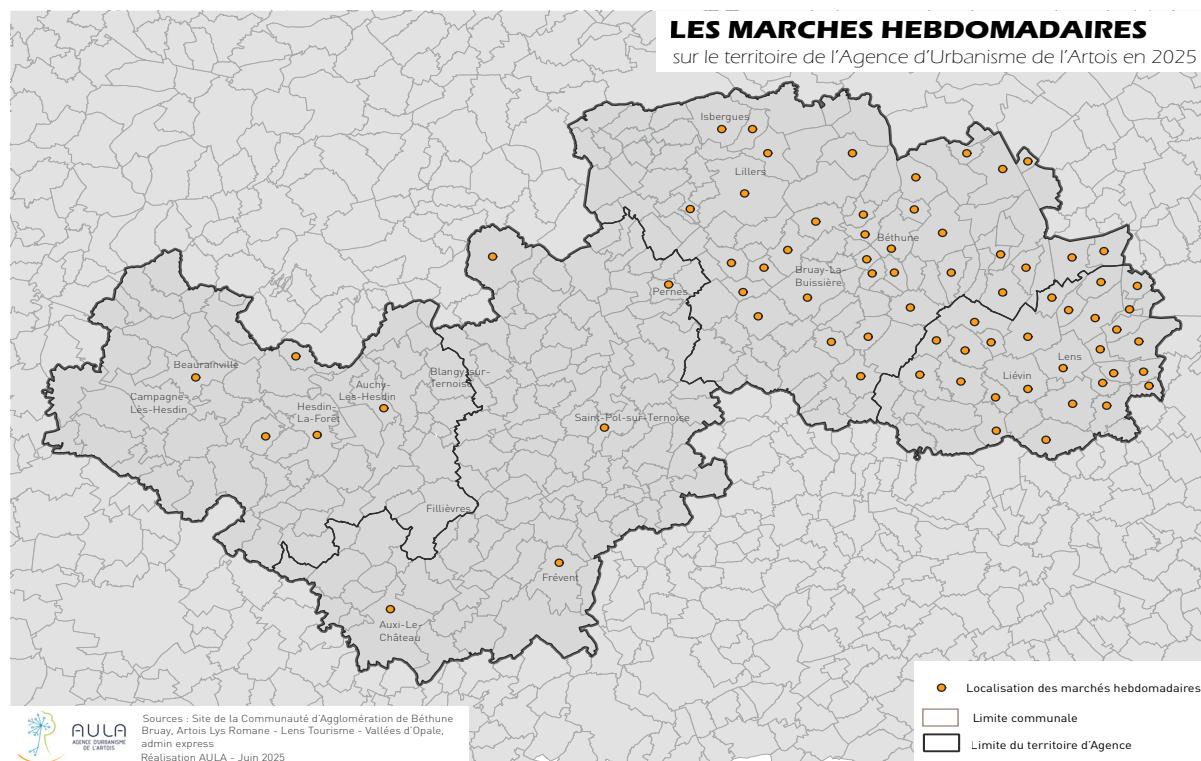
Acheter local permet également de réduire l'impact environnemental de notre alimentation. Une étude de l'Ademe publiée en 2022 a montré que les circuits courts génèrent en moyenne quatre fois moins d'émissions de CO₂ que les circuits longs pour un même panier de produits. Pour les fruits et légumes, cette différence peut atteindre un facteur 10. **Toutefois, l'Ademe souligne que les pratiques agricoles ont un poids plus important sur l'empreinte écologique qu'un simple mode de distribution :** un produit vendu en circuits courts mais issu de l'agriculture conventionnelle peut ainsi avoir un bilan environnemental moins favorable qu'un produit biologique issu d'un circuit plus long.

Les marchés participent également à la réduction du gaspillage alimentaire. **Selon une enquête relayée par France Nature Environnement en 2023, les invendus y représentent en moyenne seulement 5 % du volume total, contre environ 15 % dans la grande distribution.** Cette différence s'explique notamment par :

- une meilleure adaptation de l'offre à la demande, grâce à la proximité avec les clients ;
- la vente à prix réduit de produits hors calibre ou légèrement abîmés ;
- l'absence de contraintes strictes liées aux dates limites de consommation sur les produits frais.

En matière de qualité nutritionnelle, consommer sur les marchés offre aussi un avantage : une étude parue en 2023 dans le Journal of the Science of Food and Agriculture a révélé que **les fruits et légumes commercialisés en circuits courts contiennent en moyenne 30 % de vitamines et minéraux en plus, du fait de leur fraîcheur et de leur délai de distribution raccourci.**

Ainsi, **sur le territoire de l'Agence, les marchés hebdomadaires sont bien présents**, en particulier dans la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Dans les territoires plus ruraux, comme la Communauté de Communes du Ternois et celle des 7 Vallées, on retrouve ces marchés sur les pôles structurants, qui assurent un service de proximité essentiel aux habitants.



Indicateur N°26

Le baromètre des circuits courts

Depuis 5 ans, Pourdebon.com réalise avec Kantar une étude sur la consommation des Français en circuits courts. Que ce soit à la maison ou au restaurant, cette étude exclusive menée par l'institut de sondage Kantar met en lumière les attentes des Français en matière d'accès à des produits de qualité, d'origine France, de rémunération des producteurs ou encore de l'importance accordée à la consommation de produits de saison.

Qu'en est-il du baromètre 2025 ?

En 2020, dans le contexte de la pandémie, les circuits courts ont connu un engouement sans précédent de la part des consommateurs. Ainsi, 64 % des Français déclaraient consommer des produits issus de ces circuits au moins une fois par mois. **Durant les deux années suivantes, cette dynamique s'est maintenue, portée par une valorisation accrue des petits producteurs et des modes de consommation plus locaux.** Toutefois, en 2022, un changement d'habitudes s'est amorcé : la part de consommateurs achetant en circuits courts recule de 3 points par rapport à 2020.

Malgré ce fléchissement, l'attrait pour les circuits courts reste marqué. En 2023, dans un contexte économique pourtant incertain, 61 % des Français affirment consommer des produits en circuits courts au moins une fois par mois – un chiffre stable par rapport à 2022. En 2024, l'intérêt repart à la hausse. **Le baromètre révèle un véritable regain d'enthousiasme pour ce mode de consommation,** avec 67 % des Français ayant acheté en circuits court au moins une fois par mois, soit une progression de 6 points par rapport à l'année précédente.

En 2025, bien que l'attachement aux produits locaux demeure fort, une légère inflexion est observée : la consommation en circuits courts recule de 3 points par rapport à 2024.

Les baromètres des « circuits courts »

	1 ^{er} baromètre (2020)	2 ^{ème} baromètre (2022)	3 ^{ème} baromètre (2023)	4 ^{ème} baromètre (2024)	5 ^{ème} baromètre (2025)
Part des français ayant consommé des produits issus des circuits courts au moins 1 fois par mois	64%	61%	61%	67%	64%

Source : <https://www.pourdebon.com> - Réalisation : AULA

Le contexte économique actuel influe visiblement sur les comportements d'achat : pour la première fois, le prix devient le principal frein à la consommation en circuits courts, dépassant le manque de points de distribution à proximité.

Malgré cela, les produits les plus achetés via ce mode de distribution restent inchangés : les fruits et légumes arrivent largement en tête (79 %), suivis par le fromage (52 %) et la viande (46 %). Côté canaux d'achat, les points de vente physiques continuent de dominer, utilisés par 82 % des consommateurs.

Les principales motivations restent stables : le goût et la qualité des produits (72 %), le soutien au Made in France (57 %) et la relation directe avec le producteur (51 %). En revanche, l'attachement à une juste rémunération des producteurs connaît un léger recul.

Parallèlement, certains freins gagnent en importance. Le manque de choix en circuits courts est de plus en plus cité (+6 points), tout comme le fait de cuisiner peu, suite à un temps de cuisine limité (+5 points).

Ces évolutions sont le signe que le temps dédié à la préparation des repas et le budget influencent de plus en plus les choix alimentaires.



LES CIRCUITS COURTS

Les baromètres des « circuits courts »

		3 ^{ème} baromètre (2023)	4 ^{ème} baromètre (2024)	5 ^{ème} baromètre (2025)	Evolution 2024/2025
Part des français ayant consommé des produits issus des circuits courts	Au moins 1 fois par mois	61%	67%	64%	-
Part des français ayant effectué ses achats en circuits courts en :	Point de vente physique (à la ferme, magasin de producteurs, chez les artisans, sur les marchés)	79%	80%	82%	+
	En ligne avec livraison à domicile	14%	13%	13%	X
Types d'achats en circuits courts	Viande	3 ^{ème} place (47%)	3 ^{ème} place (46%)	3 ^{ème} place (46%)	
	Fromage	2 ^{ème} place (50%)	2 ^{ème} place (52%)	2 ^{ème} place (52%)	
	Fruits et légumes	1 ^{ère} place (77%)	1 ^{ère} place (81%)	1 ^{ère} place (79%)	
Motivations des interrogés pour l'achat en circuits courts	Juste rémunération des producteurs	43%	46%	42%	-
	Impact sur la santé	35%	39%	38%	-
	La relation de proximité avec le producteur	52%	52%	51%	-
	Aliments Made in France	54%	57%	54%	-
	La réduction de l'empreinte environnementale		31%	29%	-
	Le goût et la qualité du produit	78%	76%	72%	-
Freins à l'achat en circuits courts	Difficulté d'identifier où acheter des produits en circuits courts	26%	23%	20%	-
	Manque de point de collecte à proximité	38%	35%	32%	-
	Contraignant		14%	16%	+
	Pas assez de choix		9%	15%	+
	Pratique – temps de cuisine limité		8%	13%	+
	Ne sait pas à quoi correspondent les produits en circuits courts		7%	8%	+
	Le prix	33%	33%	38%	+
	Ne voit pas l'intérêt		8%	6%	-

Un dispositif incitatif parmi d'autres : le Projet Alimentaire Territorial

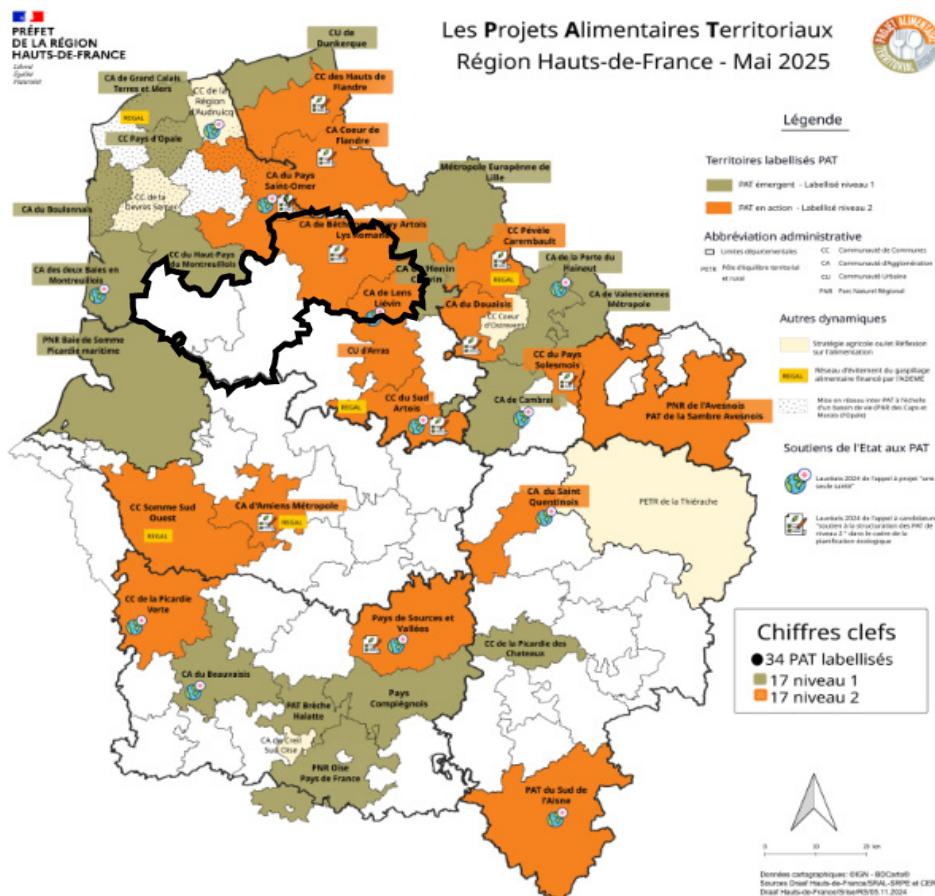
Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ont été introduits en France par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014, dite Loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF). Cette loi a établi les PAT comme des outils visant à fédérer les acteurs locaux autour de la question de l'alimentation, en prenant en compte ses dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé.

Les PAT sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire, sur la base d'un diagnostic partagé, et peuvent bénéficier d'une reconnaissance officielle par le ministère de l'Agriculture, ce qui leur permet d'accéder à des soutiens spécifiques.

Depuis leur introduction, les PAT ont été renforcés par d'autres dispositifs législatifs et réglementaires. Par exemple, la loi Climat et Résilience de 2021 encourage à l'élaboration et la mise en œuvre de PAT pour favoriser une transition alimentaire plus durable. La loi prévoit une Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC), qui peut être mise en œuvre avec les PAT.

Ces dispositifs sont également relayés par la loi EGALIM, officiellement nommée «Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous», loi française visant à améliorer les conditions de production, le revenu des agriculteurs et à favoriser une alimentation de qualité et durable.

Aujourd'hui, de nombreuses collectivités développent des politiques alimentaires. Sur le territoire d'action de l'Agence, on peut noter la présence d'un PAT sur le territoire de la CA de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane qui est aujourd'hui labelisé de niveau 2 et un PAT de même labellisation sur la CA de Lens-Liévin.



Conclusion

Les circuits courts apparaissent aujourd’hui comme une alternative crédible et durable aux circuits de distribution classiques. Bien qu’ils soient définis officiellement par le nombre réduit d’intermédiaires, leur perception dépasse souvent ce cadre strict pour intégrer des notions de proximité géographique, de lien social, et de confiance entre producteurs et consommateurs.

Ce mode de commercialisation présente de nombreux avantages. Sur le plan économique, il permet une meilleure rémunération des producteurs et favorise l’emploi local. Sur le plan social, il renforce le tissu relationnel entre les acteurs des territoires. Sur le plan environnemental, il tend à limiter l’impact écologique lié au transport, à l’emballage et au gaspillage alimentaire. Enfin, il contribue à revaloriser le métier d’agriculteur et les productions locales.

Toutefois, les circuits courts ne sont pas exempts de contraintes : lourdeurs administratives, surcharge de travail pour les producteurs, investissements nécessaires, et impact environnemental pas toujours plus vertueux que celui des circuits longs si les conditions ne sont pas réunies.

L’association du local et du numérique est devenue inévitable avec la crise du Covid-19. Le numérique a permis à certains agriculteurs et commerçants de maintenir une activité pendant le confinement. Mais, pour les acteurs de l’alimentaire local, l’accélération de la numérisation de leurs entreprises est également devenue un enjeu à long terme afin de s’adapter aux nouveaux modes de consommation et à la concurrence des plateformes de distribution en ligne.

La crise sanitaire de 2019 a accéléré les évolutions en cours en faisant prendre conscience des risques de perte d’autonomie alimentaire liés à la structuration du réseau de production et de distribution. La Covid-19 aura également permis de mettre en avant la capacité de résilience de chacun et la diversité des solutions locales, individuelles ou groupées.

Sur le territoire étudié, notamment dans le Pas-de-Calais et les EPCI couverts par l’Agence, les circuits courts connaissent un réel essor, grâce à la diversité des points de distribution (marchés, distributeurs automatiques, plateformes en ligne) et à une adaptation constante des producteurs. **Néanmoins, leur développement reste inégal selon les territoires.**

Ainsi, les circuits courts participent à une transition agricole, économique et sociale plus respectueuse de l’humain, des territoires et de l’environnement. Leur pérennisation dépendra de la capacité des acteurs à surmonter les freins structurels, tout en répondant aux attentes croissantes des consommateurs en quête de sens, de transparence et de qualité.



Notes

Notes





AGENCE D'URBANISME DE L'ARTOIS

8 Avenue de Paris, Centre Jean Monnet1

Entrée Piémont, BP n°7, 62400 BETHUNE

03 21 56 11 42 - contact@aulartois.fr

www.aulartois.fr

